



Projet de promotion des droits et autonomisation socio-économique des femmes et filles vulnérables

AIDE MEMOIRE DE L'ANIMATEUR

Préface

Cet aide-mémoire destiné à l'animateur des sensibilisations sur la santé sexuelle et reproductive a été réalisé dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Promotion des droits et autonomisation économique des femmes et filles vulnérables » avec l'aide financière de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité d'AZUR Développement et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne.

Toute ou partie de ce guide ne peut être reproduite sans accord préalable de l'Association AZUR Développement.

Auteurs :

1. Immaculée Charène MAKOSSO, Coordinatrice de projet par intérim
2. Pascaline NIOMBO, Chargée de bureau dans la Bouenza
3. Fabienne MAMPOUYA, Chargée de plaidoyer
4. Jean Baptiste MALONGA, Consultant

SOMMAIRE

Préface	P. 2
Introduction	P. 4
Règles générales d'animation de séance	P. 5
Organisation d'une session de sensibilisation	P. 6
Contenu des thématiques	P. 10
Grossesses précoces	P. 11
Contraception /planification des naissances	P.13
Infections Sexuellement Transmissibles	P. 14
VIH/SIDA	P. 15
Violence sexuelle	P. 17
Droits sexuels et reproductifs	P. 19
Bibliographie	P. 20

Introduction :

De plus en plus à travers le monde, les femmes prennent part aux décisions qui concernent leur survie et leur développement, et luttent auprès de leurs congénères ; des femmes aux sommités de gestion des nations font leurs preuves à travers le monde. Cependant, dans nombreuses sociétés, on assiste encore à certaines violences sociales à l'endroit de la femme, ce qui freine son épanouissement. Les femmes restent de plus en plus victimes et soumises faute de non connaissance de leurs droits les plus fondamentaux dont l'éducation. La disparité scolaire se lit très vite dès le second cycle du secondaire à cause de maternité précoce qui porte un coup d'arrêt à la poursuite des études. Très vite des adolescentes se retrouvent mères, intègrent des foyers de circonstance dont le bonheur souhaité restera à jamais une pensée de l'esprit.

L'autonomisation de la femme passe par la capacité de donner son avis et de se défendre en faisant valoir des droits dont celui de vivre sereinement sa sexualité ; de décider oui ou non d'avoir une relation sexuelle, oui ou non de fonder un foyer ou d'avoir des enfants, de décider de la taille de la famille en vue de contribuer efficacement au développement aux côtés de son semblable social.

AZUR Développement qui accompagne la femme dans son développement s'engage à promouvoir une sexualité responsable. A cet effet, elle mène des actions de (i) prévention des grossesses précoces et non désirées, qui sont des gages des décès et des conséquences irréversibles par les avortements non sécurisés qu'elles engendrent surtout en milieu jeune et adolescent ;(ii) promotion de la contraception moderne en vue d'encourager les femmes à adhérer aux programmes de planning familial et (iii) prévention contre le VIH/Sida ; (iv) la lutte contre les infections sexuellement transmissibles ; (v)Les violences sexuelles ; (vi)Les droits sexuels et reproductifs.

Ce guide à l'usage des animateurs de sensibilisation sert à orienter les discussions dans les groupes et compte six (6) thématiques ci-après:

- ✓ Les grossesses précoces et/ou non désirées ;
- ✓ La contraception avec un accent sur les méthodes modernes de contraception ;
- ✓ Les infections sexuellement transmissibles ;
- ✓ Le VIH/SIDA ;
- ✓ Les violences sexuelles ;
- ✓ Les droits sexuels et reproductifs.

Ce guide est complété par une boîte à images, qui est l'outil de terrain pour les sensibilisations avec les communautés.

I. Règles générales d'animation de séance

1. L'animateur sélectionne la thématique en conformité avec le plan de communication.
2. Il élabore une fiche de communication dans laquelle il prévoit objectifs, supports et messages clés (cf boîte à images).
3. L'animateur n'est pas obligé d'aborder toute la thématique en visitant toutes les planches. Exemple : on peut s'arrêter aux signes évocateurs d'une infection sexuellement transmissible sans aborder les attitudes à observer, aborder plusieurs planches au cours d'une même séance peut dénaturer le message essentiel.
4. L'animateur introduit la thématique soit par une saynète qui a un rapport avec le sujet du jour, soit par une histoire d'éveil ; il annonce le titre de la séance avec son objectif, présente le support de discussion (la planche qui sous-tend la discussion) et pose des questions ouvertes (cf. questions inscrites sur le dos des images).
5. L'animateur laisse parler l'auditoire qui fait le commentaire des images qui lui sont présentées et suscite les réactions par des questions ouvertes contenues au dos des images. Toutes les réponses doivent être encouragées, mais l'animateur doit faire l'effort de ramener les participants dans le thème.
6. L'animateur conclue par les messages clés avant de fixer le rendez-vous de la prochaine séance et du thème qui va être développé).
7. L'animateur évalue sa séance en se référant aux objectifs de communication et en demandant aux participants ce qu'ils ont retenu de la session. L'animateur s'auto évalue au regard des réactions de son auditoire
8. Il remercie l'auditoire, fixe la date du prochain rendez vous ainsi que le thème
9. Documenter sa session par le rapport qui va relever le nombre des participants et des préoccupations évoquées par les participants.

N.B. La communication ne devrait pas dépasser 30 minutes.

L'animateur est une personne qui continue de se former à travers ce qu'il écoute tous les jours

II. Organisation d'une session de sensibilisation

1. Préparation d'une session de sensibilisation

Cette séquence administrative relève de l'OSC et de ses acteurs de terrain et consiste à :

- ✚ Prendre connaissance de la zone d'intervention des arrondissements.
- ✚ Tenir une réunion de planification des sessions.
- ✚ Décider du choix du lieu, la date et l'heure, le nombre de participants et le thème à développer
- ✚ Informer les autorités administratives sur le projet et son plan de mise en œuvre ;
- ✚ Confectionner la banderole
- ✚ Afficher la banderole.
- ✚ Initier des courriers d'information sur l'activité
- ✚ Elaborer le budget de l'activité
- ✚ Rédiger les termes de référence

2. Quelques orientations sur l'organisation des sessions selon les cibles.

2.1. Organisation d'une session de sensibilisation à l'intention des femmes dans un centre de santé

Avant

- ✚ Identifier la cible et le CSI ;
- ✚ Rencontrer le chef de centre (plaidoyer et lettre de demande de sensibilisation et le planning d'activités) ;
- ✚ Finaliser le budget ;
- ✚ Identifier les animatrices ;
- ✚ Faire une mise au point de l'organisation de l'activité ;
- ✚ Informer le DS ou la DDS ;
- ✚ Confirmer l'activité, la date et l'heure au chef de centre (invitations, faire le suivi des courriers) ;
- ✚ Préparer les listes de présence et états de paiement ;
- ✚ Prévoir des supports de communication ;
- ✚ Prévoir les kits pour la motivation ;
- ✚ Arriver au lieu de l'activité à temps et préparer la logistique, afficher la banderole.

Pendant

- ✚ Souhaiter la bienvenue aux participants (chef de centre ou son représentant)
- ✚ Présenter l'équipe des intervenants (animateurs) ;
- ✚ Présenter l'objectif de la rencontre ;
- ✚ Présenter le projet aux participants ;
- ✚ Collecter les présences (liste)
- ✚ Présenter le thème dans une langue appropriée (français, langue nationale,...).
- ✚ Développer le thème (échanges avec les participants en utilisant les supports et en concluant par les messages clé)
- ✚ Evaluer la session en demandant aux participants ce qu'ils ont retenu ;
- ✚ Distribuer les kits aux participantes à la session (fiches de réception du kit) ;

- ✚ Remercier l'auditoire
- ✚ Payer les frais nécessaires avec justificatifs ;
- ✚ Distribuer les prospectus et documenter l'activité (photos)

- ✚ Médiatiser si possible l'activité (pour archives et justificatif).

Après

- ✚ Organiser la réunion de l'équipe des animatrices ;
- ✚ Rédiger le compte-rendu de la sensibilisation ;
- ✚ Organiser le suivi des cas identifiés pendant la session ;
- ✚ Organiser de concert avec le personnel de santé les cas reçus ;
- ✚ Transmettre à l'OSC la liste des cas identifiés pendant la session;
- ✚ Elaborer le rapport financier.

Organisation d'une session de sensibilisation à l'intention des hommes et des femmes dans un quartier

Avant

- ✚ Identifier le quartier ;
- ✚ Ecrire aux chefs de quartier pour la descente avec une proposition de planning ;
- ✚ Faire une mise au point de l'organisation de l'activité ;
- ✚ Rencontrer les chefs de quartiers pour expliquer l'objectif de la session, définir les responsabilités sur la mobilisation des participants, identifier les besoins logistiques, le lieu de la session, la date et l'heure ;
- ✚ Rédiger les TDR de la session ;
- ✚ Finaliser le budget de l'activité ;
- ✚ Faire confectionner la banderole ;
- ✚ Echanger en permanence avec le chef du quartier par téléphone;
- ✚ Confirmer la session auprès du chef de quartier (invitations, faire le suivi des courriers) ;
- ✚ Arriver sur le lieu de l'activité à temps et préparer la logistique, afficher la banderole.

Pendant

- ✚ Souhaiter la bienvenue aux participants (chef de quartier ou son représentant)
- ✚ Présenter l'équipe des intervenants (animateurs) ;
- ✚ Présenter l'objectif de la rencontre ;
- ✚ Présenter le projet aux participants ;
- ✚ Collecter les présences (liste)
- ✚ Présenter le thème dans une langue appropriée (français, langue nationale,...) en rappelant l'objectif ;
- ✚ Développer le thème (échanges avec les participants en utilisant les supports et en concluant par les messages clé)
- ✚ Evaluer la session en demandant aux participants ce qu'ils ont retenu ;
- ✚ Remercier l'auditoire
- ✚ Payer les frais nécessaires avec justificatifs ;
- ✚ Distribuer les prospectus et documenter l'activité (photos)
- ✚ Médiatiser si possible l'activité (pour archives et justificatif).
- ✚ Offrir la collation avec justificatif

Après

- ✚ Organiser la réunion de l'équipe des animatrices ;
- ✚ Rédiger le compte-rendu de la sensibilisation ;
- ✚ Organiser le suivi des cas identifiés pendant la session ;
- ✚ Transmettre à l'OSC la liste des cas identifiés pendant la session;
- ✚ Elaborer le rapport financier.

2.2. Organisation d'une session de sensibilisation à l'intention des groupes vulnérables (Professionnelles de sexe, femmes séropositives et femmes en situation de handicap)

Avant

- ✚ Identifier l'association pour les PS et les femmes en situation de handicap, et/ou les centres de prise en charge du VIH pour les femmes séropositives ;
- ✚ Ecrire aux OSC et aux centres de prise en charge pour la descente avec une proposition de planning ;
- ✚ Rencontrer les OSC et centres de prise en charge: expliquer l'objectif de la session, définir les responsabilités sur la mobilisation des participants, identifier les besoins logistiques, le lieu de la session, la date et l'heure.
- ✚ Rédiger les TDR de la session.
- ✚ Finaliser le budget de l'activité.
- ✚ Faire confectionner la banderole.
- ✚ Echanger si possible par téléphone avec les responsables rencontrés ;
- ✚ Confirmer la session auprès des responsables (invitations, nombre de participants...).
- ✚ Arriver sur le lieu de l'activité à temps et préparer la logistique, afficher la banderole.

Pendant

- ✚ Souhaiter la bienvenue aux participants (par le responsable de la structure)
- ✚ Présenter l'équipe des intervenants (animateurs) ;
- ✚ Présenter l'objectif de la rencontre ;
- ✚ Présenter le projet aux participants ;
- ✚ Collecter les présences (liste)
- ✚ Présenter le thème dans une langue appropriée (français, langue nationale,...) en rappelant l'objectif ;
- ✚ Développer le thème (échanges avec les participants en utilisant les supports et en concluant par les messages clé) ;
- ✚ Evaluer la session en demandant aux participants ce qu'ils ont retenu ;
- ✚ Remercier l'auditoire ;
- ✚ Payer les frais nécessaires avec justificatifs ;
- ✚ Distribuer les prospectus et documenter l'activité (photos)
- ✚ Médiatiser si possible l'activité (pour archives et justificatif).
- ✚ Offrir la collation avec justificatif

Après

- ✚ Organiser la réunion de l'équipe ;
- ✚ Rédiger le compte-rendu de la session de sensibilisation
- ✚ Organiser le suivi des cas identifiés pendant la session
- ✚ Organiser le suivi des cas identifiés avec les chefs de quartiers
- ✚ Transmettre au responsable de l'OSC la liste des cas identifiés pendant la session.

3. Organisation d'une session de sensibilisation à l'intention des élèves

Avant

- ✚ Identifier les écoles
- ✚ Rencontrer les directeurs des écoles (plusieurs rencontres possibles)
- ✚ Prendre une autorisation à l'inspection de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation de l'arrondissement
- ✚ Rédiger les TDR de l'activité

- # Elaborer le budget
- # Identifier les animatrices
- # Organiser une ou plusieurs réunions préparatoires avec l'équipe du projet
- # Faire confectionner la banderole
- # Confirmer l'activité, la date et l'heure avec les directeurs des écoles (lettres,...).
- # Préparer les listes de présence et états de paiement
- # Acquérir les kits pour la sensibilisation (fournitures scolaires / ou collation qui respecte les règles d'hygiène).
- # Arriver à temps sur le lieu de l'activité et préparer la logistique, afficher la banderole.

Pendant

- # Mot de bienvenue aux participants par le directeur de l'établissement scolaire ;
- # Présenter l'équipe des animatrices
- # Présenter l'objectif de la rencontre
- # Présenter le projet aux participants
- # Lister les présents (liste)
- # Développer le thème (échanges avec les participants en utilisant les supports)
- # Faire la synthèse de la session en insistant sur les messages clés ;
- # Evaluer de la session en demandant ax participants sur ce qu'ils ont retenu ;
- # Payer des frais nécessaires en produisant les justificatif ;
- # Distribuer les prospectus et documenter de l'activité (photos)
- # Offrir la collation avec justificatif ;
- # Remercier et distribuer les kits aux élèves ayant participé à la session.

Après

- # Réunir l'équipe des animateurs pour faire le point de la session ;
- # Rédiger le compte-rendu de la sensibilisation ;
- # Suivre les cas identifiés pendant la session
- # Organiser le suivi avec les chefs d'établissement ;
- # Transmettre à l'OSC la liste des cas identifiés pendant la session.

III. CONTENU DES THEMATIQUES

THEME 1. GROSSESSES PRECOCES ET/OU NON DESIREES

- 1.1 Les facteurs favorisant les grossesses précoces et/ou non désirées
- 1.2. Les conséquences des grossesses précoces et/ou non désirées
- 1.3. La prévention des grossesses précoces et/ou non désirées

THEME 2. PLANIFICATION DES NAISSANCES

- 2.1. Les avantages de la planification des naissances
- 2.2. Les méthodes contraceptives modernes.

THEME 3. LES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES (IST)

- 3.1. Les facteurs favorisant des IST
- 3.2. Les différentes manifestations des IST
- 3.3. Les moyens de prévention des IST
- 3.4. La conduite à tenir en cas d'une IST.

THEME 4 : LE VIH/SIDA

- 4.1. Connaissances générales
- 4.2. Les facteurs favorisant la contamination au VIH
- 4.3. Les voies de transmission du VIH
- 4.4. Les moyens de prévention du VIH

THEME 5 : LES VIOLENCES SEXUELLES

- 5.1. Définition de la violence sexuelle
- 5.2. Manifestations de la violence sexuelle
- 5.3. Conséquences de la violence sexuelle
- 5.4. Ce qu'il faut faire en face de la violence

THEME 6. LES DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS

- 6.1. Définition du concept Droit
- 6.2. Différents droits sexuels

IV DETAILS DES THEMATIQUES

1 : GROSSESSES PRECOCES ET/OU NON DESIREES

1.1. Les facteurs favorisant des grossesses précoces et/ou non désirées

- Accès insuffisant à l'information et à l'éducation en matière de Santé Sexuelle et Reproductive;
- Ignorance et /ou non utilisation des méthodes contraceptives ;
- Prostitution ;
- L'influence des pairs (un groupe des jeunes : filles, garçons qui influence une fille ou un garçon à avoir des rapports sexuels non-protégés) ;
- La consommation des substances psychoactives (boissons alcoolisées, chanvres, aphrodisiaque...) par les adolescents et jeunes (incivisme des jeunes)
- L'oisiveté ou manque d'activité économique ;
- L'influence des parents (les mamans notamment) qui veulent jauger la fertilité de leur fille mais aussi demandent que la famille grandisse
- Le rapport sexuel précoce (avant le mariage et découverte de la sexualité par suivisme, et par les NTIC);
- Le mariage précoce (prévention des grossesses) ;
- Ignorance et /ou non utilisation des méthodes contraceptives (avant 18 ans) ;
- Mauvaises utilisation des méthodes contraceptives ;
- Insuffisance de dialogue entre parents et enfants en matière de sexualité;
- Incompréhension entre partenaires sexuels ;
- Faible promotion des services de planning familial dans les centres de santé;
- Fausses rumeurs sur les contraceptifs modernes;
- Soumission de la femme (poids de la tradition congolaise)
- L'influence des religions ;
- Absence de l'éducation sexuelle complète tant à l'école que dans les milieux d'apprentissage ;
- Echec des méthodes traditionnelles de contraception

1.2. Les conséquences des grossesses précoces et ou non désirées

- Arrêt des études et /ou de l'apprentissage ;
- Idée d'avorter pour se débarrasser de la grossesse ;
- A cause de la grossesse la femme ne cultive plus et ne peut donc avoir suffisamment à donner à manger à sa progéniture, elle est obligée d'attendre des autres ;
- L'enfant qui naît d'une adolescente peut être de faible poids ;
- La jeune fille se marie par circonstance ;
- L'enfant peut naître avant le terme prévu ; ce qui demande des soins appropriés et un apport financier considérable pour le sauver ;
- Les parents abandonnent leur fille pour la confier à des pseudos beaux-parents, donc des unions précoces parfois entre ados, des unions d'où ne naîtront que des enfants étagés par ce que le sexe deviendra une récréation pour ces jeunes;
- L'accouchement peut se faire par voie haute (césarienne) ; ce qui constitue une urgence qui demande un personnel qualifié et de l'argent ;
- La grossesse peut être méconnue du géniteur et l'enfant naît sans père ;

- Une fistule ou des déchirures de col ou du vagin peuvent intervenir à l'accouchement ;
- La femme peut avoir un avortement spontané à cause du stress d'une grossesse qu'elle n'a pas réellement voulue.

Messages clé

Une grossesse précoce ou non désirée comporte de nombreux risques qui peuvent conduire à la mort de la femme.

1.3. La prévention des grossesses précoces et/non désirées

- Parler de la sexualité sans tabou pour préparer surtout les jeunes et les ados de ne pas tomber dans le piège d'une grossesse qui les rend parents trop tôt sans réellement assumer leur rôle ;
- Pour les jeunes notamment, éviter de se mettre en situation excitante, par exemple quitter le groupe dès que les autres commencent à orienter la causerie autour des besoins de rapports sexuels ;
- Que l'école et les autres lieux fréquentés par les ados et les jeunes prennent le relais des parents (surtout d'ailleurs que les parents en parlent peu à la maison) ;
- Opter pour une méthode sûre de contraception en demandant conseil au personnel de santé formé en la matière ;
- Il faut noter que planifier les naissances n'est pas toujours l'apanage des médicaments, le personnel de santé dans les centres de santé vous propose toute une gamme de moyens que les couples choisissent librement ;
- Fréquenter les centres de santé pour avoir des informations de qualité sur la sexualité et la reproduction.

Message clé

Consulter les centres de santé pour des informations sûres afin d'éviter une grossesse non désirée

1.4. Que faut-il faire en cas de grossesse ?

- L'absence des règles peut être un signe de grossesse, pour s'en rassurer aller en consultation ; si la grossesse est confirmée, le personnel de santé vous donnera des conseils nécessaires pour l'évolution jusqu'à l'accouchement ;
- Si c'était une grossesse non désirée, adopter très vite une méthode contraceptive après votre accouchement en vous faisant aider par le personnel de santé ;
- Surtout ne pensez pas à l'avortement, car un avortement peut vous tuer ou peut vous rendre stérile pour le reste de la vie.

2 : CONTRACEPTION /PLANIFICATION DES NAISSANCES

La contraception est l'ensemble des moyens qui permettent aux individus ou aux couples d'éviter la survenue d'une grossesse non désirée et d'avoir le nombre d'enfants voulus au moment voulu.

2.1. Les avantages de la planification des naissances

La planification des naissances permet aux couples ou aux individus de :

- Eviter les grossesses précoces et/ou non désirées ;
- Eviter de devenir père ou mère très tôt ;
- Permet de mieux planifier l'avenir (projets, études,...) ;
- Contribuer à la bonne harmonie dans le ménage ;
- Améliorer la santé de la femme ;
- Ralentir le vieillissement de la femme ;
- Réduire les décès maternels ;
- Réussir les projets et l'encadrement des enfants ;
- Avoir des rapports sexuels sans crainte de grossesse ;
- Maitriser les charges familiales et à lutter contre la pauvreté

Messages clés :

Décidons en couple de la taille de notre famille en fonction de nos capacités ;

Pour la réussite de nos projets et le bien-être du foyer, adoptons une méthode contraceptive sûre de notre choix;

L'adhésion à une méthode contraceptive contribue à la réduction des décès maternels

2.2. Les méthodes contraceptives

Il existe une gamme variée de méthodes contraceptives partant des méthodes traditionnelles aux méthodes modernes dont toutes ne nécessitent pas toujours la présence d'un personnel de santé tel que le condom. Le condom d'ailleurs assure une double protection en même temps contre la grossesse non désirée, les IST et le VIH. Les jeunes sexuellement actifs devraient en faire un compagnon à tout rapport sexuel par le fait qu'ils n'ont pas encore de stabilité sexuelle.

Comment agissent les contraceptifs modernes.

- ✚ Empêchement de l'ovulation ;
- ✚ Modification de la glaire cervicale ;
- ✚ Empêchement de l'œuf fécondé de loger dans l'utérus ;
- ✚ Empêchement de la rencontre entre l'ovule et le spermatozoïde ;
- ✚ Destruction des spermatozoïdes éjaculés ;

Important : Quand le couple ou l'individu décide d'arrêter la méthode, les fonctions procréation reprennent.

D'autres méthodes sont irréversibles ; il s'agit de la ligature des trompes chez la femme ou des canaux spermatiques chez l'homme. Opter pour cette méthode sous-entend mettre fin à la procréation, c'est une grande décision à prendre en toute responsabilité.

Il faut orienter les demandeurs des méthodes contraceptives dans un centre de santé pour des informations supplémentaires auprès du personnel de santé.

Tous les centres de santé de notre pays en général disposent des unités de planning familial

3 : LES IST (Infections Sexuellement Transmissibles)

C'est quoi une IST ?

Une infection sexuellement transmissible(IST) est une infection qui se contracte au cours d'un rapport sexuel non protégé, c'est à dire sans utilisation systématique et correcte d'un préservatif.

3.1. Les facteurs favorisant de la transmission des IST

- L'insuffisance de communication sur les infections sexuellement transmissibles notamment sur les signes évocateurs et les possibilités de se soigner, mais se soigner à deux ;
- L'habitude qui crée une seconde nature et qui repousse désormais le condom dans les rencontres sexuelles ;
- Le rejet par certains du condom à cause des préjugés (absence de plaisir, cancer par le lubrifiant, lésions des organes sexuels...)
- La prostitution qui place la femme en position de faiblesse qui ne lui permet plus de négocier le condom : la main qui donne est toujours au-dessus de celle qui reçoit (soumission aux caprices du client qui est l'homme) ;
- Infidélité des couples ;
- Les viols ;
- Les incestes ;
- Les pratiques à risque comme faire la chaine (le fait de se faire un groupe de garçons et passer sur la même fille simultanément), la fellation, la sodomie etc.

3.2. Comment suspecter une IST

Les signes révélateurs des IST se classent en trois groupes essentiels :

- Le groupe des écoulements vaginaux (femme) ou urétraux (homme) ;
- Le groupe des lésions ou ulcérations génitales : apparition de boutons ou de plaies sur le sexe (des démangeaisons peuvent accompagner ou précéder ces boutons) ;
- Le groupe des douleurs et inflammations comme la douleur en urinant, la douleur éprouvée par la femme au moment du rapport sexuel, la douleur au niveau du bas ventre, la douleur des testicules.

La présence de l'un de ces signes fait penser à une IST et devrait conduire à la consultation

3.3. Les moyens de prévention des IST

Le préservatif bien utilisé est le seul moyen qui garantit la contamination aux IST. En plus, il faut une hygiène de vie saine dans les rapports sexuels en utilisant uniquement les deux sexes protégés mais pas ses doigts par exemple ;

Si des personnes peuvent se jurer fidélité, c'est la bonne manière de se préserver, mais celle-ci étant relative, il est conseillé le condom comme meilleure protection.

3.4. Que faut-il faire en présence des signes évocateurs d'IST ?

- En présence de l'un des signes, il faut consulter un centre de santé ;
- Tous les centres de santé disposent d'un programme de prise en charge des IST ;
- N'achetez pas les médicaments à la sauvette sous le conseil d'un ami qui aurait eu le même mal,
- Le personnel de santé vous donnera un diagnostic sûr et un traitement qui correspond à votre cas ;
- Une IST se contracte à deux et doit se soigner à deux pour briser la chaine de contamination.

4 : LE VIH-SIDA

4.1. Que doit-on savoir du VIH/SIDA ?

Le Sida n'est pas une imagination comme certaines personnes continuent à le dire. Le Sida est une pandémie à travers le globe qui n'épargne aucune couche sociale.

Le microbe qui le transmet s'appelle VIH (Virus de l'immunodéficience humaine).

Ainsi, la différence entre le VIH et le Sida est que le VIH est le microbe et le Sida est la maladie.

Le séropositif est la personne chez qui on a détecté le virus à la suite du dépistage. Ayant ce virus dans son organisme, il peut le transmettre.

4.2. Comportement du Virus dans l'organisme.

Le VIH affaiblit l'organisme en tuant ses défenseurs qui sont les globules blancs. Ceci peut durer des années sans que la personne ne sente une quelconque secousse pour sa santé. Une fois l'organisme affaibli, la voie à toute maladie est ouverte.

Il n'y a pas de signes qui traduisent que telle personne a le virus ou qu'elle est malade de Sida, seul le test peut le témoigner et le confirmer.

4.3. Comment on contracte le VIH ?

Il existe trois voies de contamination

1. la voie sexuelle par des rapports sexuels non protégés avec un préservatif. Cette voie représente 90% de contamination.
2. La voie sanguine : transfusion de sang non testé ; usage partagé des objets coupants et ou tranchants contaminés par le virus (rasoirs ; ciseaux, aiguilles,)
3. Contamination de mère séropositive au bébé durant la grossesse, au cours de l'accouchement ou par le lait maternel.

4.4. Les attitudes qui ne contaminent pas

- Se partager les repas dans la même assiette ;
- Dormir dans un même lit ;
- Se saluer en se serrant la main ;
- Se promener ensemble ;
- S'enlacer ;
- Se laver ensemble ;

4.5. Les facteurs qui favorisent la transmission du VIH/Sida

Ces facteurs rejoignent ceux cités dans les infections sexuellement transmissibles dans le volet sexuel. Les autres facteurs résident dans les pratiques sociales de tous les jours des individus ;

- La toxicomanie ;
- L'ignorance ou le refus de connaître son statut sérologique en refusant de faire le dépistage ;
- L'attitude de contaminer autrui alors que l'on connaît sa séropositivité (je n'irai pas seul) ;
- Le partage des aiguilles ou autres objets susceptibles de léser la peau ;
- Les héritages des hommes (sororat) ou des femmes (lévirat), une pratique encore courante dans certaines familles ;

- Les scarifications avec la même lame aux fins de protéger la famille menacée de sorcellerie ;
- La sous information (les actions d'information sur le VIH ont connu un arrêt au niveau des programmes de lutte contre le VIH)

4.6. Les moyens de prévention du VIH/Sida

Mener une action contre les modes de contamination

A la contamination sexuelle, opposer le PAF(Préservatif, Abstinence, Fidélité)

A la contamination par voie sanguine, opposer des pratiques saines : personnalisation des objets susceptibles de blesser tel que pendant les occasions de se coiffer, de se faire injecter ;

La décontamination du matériel de santé avant leur stérilisation(le personnel de santé est formé pour cela) ;

Se rassurer que le sang à transfuser est exempt de virus(le personnel de santé est formé et doit rassurer les consommateurs des services) ;

Pour la transmission de la mère à l'enfant à naitre, il faut convaincre la mère au dépistage pendant sa grossesse et l'accompagner pour préserver une contamination éventuelle. Toute femme en grossesse doit se faire dépister

Que le personnel soignant aussi s'entoure de toutes les garanties dans la manipulation des produits sanguins ;

THEME 5 : LES VIOLENCES SEXUELLES

1. Généralités de Violence basée sur le genre ou violence sexo-spécifique

La Violence basée sur le genre est tout acte nuisible/préjudiciable perpétré contre le gré de quelqu'un profitant souvent d'une position sociale dominante, les femmes en sont plus victimes

2. Différentes formes de violences

- Les Violences psychologiques ;
- Les Violences physiques ;
- Les Violences sexuelles ;
- Les Violences domestiques ;
- Les violences économiques

Une des violences domestique très courante est celle de la maltraitance des enfants et se traduit par les punitions sous toutes les formes, les injures, les battues, les abandons, la non scolarisation, le travail et l'exploitation commerciale ou économique

3. Violence sexuelle

3.1. Définition

L'OMS¹ définit la violence sexuelle comme tout acte sexuel, tentative pour obtenir un acte sexuel, commentaires ou avances de nature sexuelle, ou actes visant à un trafic ou autrement dirigée contre la sexualité d'une personne en utilisant la coercition commis par une personne indépendamment de sa relation avec la victime dans tout contexte y compris, mais sans s'y limiter le foyer et le travail.

Tout le monde peut subir des abus sexuels : homme ou femme, jeune ou adulte Toutefois, la majorité des victimes sont des enfants et femmes.

3.2. Manifestations de la violence sexuelle

- Viol avec ou sans pénétration ;
- Attouchements sexuels ou des parties intimes ;
- Inceste ;
- Prostitution forcée ;
- Pornographie juvénile ;
- Pédophilie ;
- Harcèlement sexuel ;
- Exhibitionnisme ;
- Proxénétisme ;
- Esclavage sexuel ;
- Mutilations génitales ;
- Lévirat pour les veuves ;
- Rapports sexuels non consentants en couple (viol conjugal)
- Contrainte à regarder des films à caractère sexuel ou à lire la pornographie ;
- Violation de l'intimité d'autrui (douche, changement de vêtements . . .)

¹

4. Conséquences de la violence sexuelle

<ul style="list-style-type: none"> • Santé sexuelle et reproductive - Traumatisme gynécologique - Grossesses non désirées - Avortement non sécurisé - Troubles sexuels - IST, notamment le VIH - Fistules traumatiques - Frigidité 	<ul style="list-style-type: none"> • Santé mentale - Dépression - Etat de stress post traumatique - Angoisse - Troubles de sommeil - Plaintes somatiques - Comportements suicidaires - Troubles, paniques
<ul style="list-style-type: none"> • Comportement - Comportement à haut risque (rapports non protégés, première expérience sexuelle consentie précoce, multiples partenaires, alcoolisme, et toxicomanie). - Risques accrus de commettre pour les hommes (ou de subir pour les femmes des actes de violence sexuelle ultérieure). 	<ul style="list-style-type: none"> • Conséquences mortelles - Décès résultant : d'un suicide, de complications de grossesse, avortement non sécurisé, VIH, meurtre cours d'un viol, de l'infanticide d'un enfant né d'un viol.

5. Ce qu'on peut faire face à la violence sexuelle

- Ecouter la personne ;
- Lui rappeler qu'elle n'est pas seule et que ce n'est pas de sa faute ;
- L'emmener dans un centre de santé dans un délai de 72 heures;
- S'assurer que le centre de santé prescrive la pilule du lendemain ou autre contraceptif pour éviter une grossesse non désirée ;
- S'assurer que le centre de santé administre un traitement prophylactique contre le VIH dans les 72 heures ;
- Si le délai de 72 heures est passé pour un cas de viol, il faudrait faire le test de dépistage du VIH de la victime, et si possible de l'auteur.
- Prendre des photos comme preuves ;
- Obtenir le certificat médical auprès du médecin ;
- L'encourager à rencontrer un psychologue pour la prise en charge psychologique ;
- L'encourager à dénoncer la violence subie en se rendant au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie, ou au tribunal ;
- L'orienter au guichet unique

THEME 6 : DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS

6.1. Généralités

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Le droit à la vie et le droit à la santé sont primordiaux pour pouvoir jouir des autres droits. La sexualité fait intégralement partie de la vie normale de tout être humain et le respect des droits liés à la santé sexuelle et reproductive doivent être connus de tous pour le bien être de chacun.

La santé et les droits sexuels et reproductifs concernent l'être humain à chaque étape de sa vie. C'est pourquoi la santé sexuelle et reproductive est une préoccupation qui se prolonge de l'enfance jusqu'à un âge avancé, tant pour l'homme que pour la femme.

Une éducation et des soins de santé adéquats s'imposent dès lors, depuis l'enfance et l'adolescence. Il doit en être de même tout au long des années où la femme est fertile, notamment pour le planning familial, et mesures de précaution contre les maladies sexuellement transmissibles et plus largement de l'alimentation et des soins appropriés en cas de grossesse.

D'une manière générale la santé est définie comme un état de bon fonctionnement de l'organisme. Et dans ce bien être figure la santé sexuelle et reproductive. Celle-ci est définie comme « le bien-être général, tant physique que mental et social, de la personne humaine, pour tout ce qui concerne l'appareil génital, ses fonctions et son fonctionnement , c'est – à – dire qu'une personne peut mener une vie sexuelle satisfaisante en toute sécurité, capable de procréer et être libre de le faire aussi souvent ou aussi peu souvent qu'elle le désire. La santé sexuelle et reproductive est la capacité de mener une vie sexuelle sûre et épanouie ainsi que la capacité d'avoir des enfants.

6.2. Différents types de droits sexuels

- ✚ Droit d'être protégé contre les violences sexuelles,
- ✚ Droit d'exercer un contrôle sur sa fécondité,
- ✚ Droit de décider de sa maternité, du nombre d'enfants et de l'espacement des naissances ;
- ✚ Droit au libre choix des méthodes de contraception ;
- ✚ Droit de se protéger et d'être protégé contre les infections sexuellement transmissibles, y compris le VIH/SIDA ;
- ✚ Droit à une information de qualité sur la sexualité et la reproduction
- ✚ Droit aux soins de qualité dans un environnement où confidentialité et intimité sont garanties ;
- ✚ Droit de se marier avec la personne de son choix
- ✚ Droit à l'éducation sur la planification familiale.
- ✚ Droit de mener une vie sexuelle agréable, sûre et librement choisie ;
- ✚ Droit d'avoir accès à une offre de services de planification familiale complète ;
- ✚ Droit de vivre à l'abri des violences sexuelles et dans le respect de son intégrité corporelle.

La garantie de ces droits est consacrée par de nombreux textes internationaux notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme, le pacte international relatif aux droits civil et politique, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme, la convention relative aux droits de l'enfant, Convention relative aux droits des personnes handicapées, le Protocole relatif aux droits des femmes qui consacre une place importante au droit à la santé sexuelle et reproductive des femmes.

Bibliographie :

- Guide SSRAJ de la RDC
- Guide des animatrices des sessions de sensibilisation sur les violences faites aux femmes et aux enfants, 2017, AZUR Développement.
- Convention internationale des droits de l'homme
-